

Offre de services

# L'aide à domicile sur-mesure pour les personnes âgées

Petits-fils est un réseau national de services à la personne spécialisé dans l'aide à domicile pour les personnes âgées.

**La compétence d'un professionnel,  
l'esprit d'une famille**

*« Chez Petits-fils,  
nous avons le même niveau d'exigence  
pour nos clients que pour nos propres  
grands-parents. »*



## Pourquoi choisir Petits-fils ?

- Nous vous garantissons d'avoir toujours la même auxiliaire de vie.
- Vous aurez un conseiller dédié pour un suivi personnalisé.
- Nos prestations sont flexibles et évoluent en fonction de vos besoins.



Contactez votre conseiller Petits-fils

**03 74 03 02 15**

566 avenue du stade  
59140 Dunkerque  
dunkerque@petits-fils.com

**petits-fils.com**

# Nos services d'aide à domicile

Disponibles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24



## Aide à l'autonomie

- Aide au lever et au coucher
- Aide à la toilette
- Présence de nuit



## Aide aux repas

- Courses et préparation des repas
- Aide à la prise des repas



## Accompagnements

- Accompagnements aux courses
- Promenades
- Sorties culturelles



## Aide ménagère

- Ménage
- Repassage
- Lessives



## Assistance administrative

- Gestion du courrier
- Classement des documents
- Démarches administratives

# Toutes nos auxiliaires sont des professionnelles qualifiées

## Nos auxiliaires de vie professionnelles

Toutes les auxiliaires de vie sélectionnées par Petits-fils sont des professionnelles qualifiées. Au cours de leur formation, elles ont acquis les compétences suivantes :

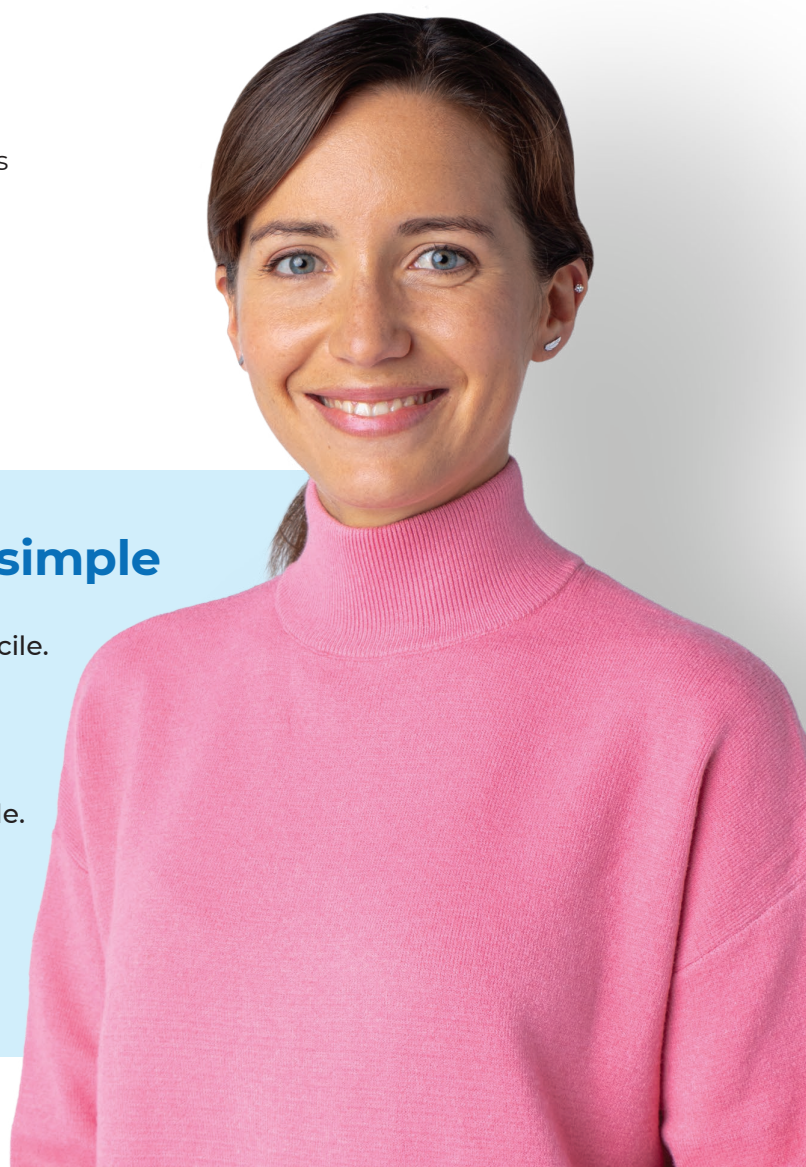
- Entretien du linge et du logement
- Alimentation : nutrition, régimes, préparation des repas
- Déplacements d'une personne à mobilité réduite
- Gestes de la toilette
- Utilisation de matériel spécialisé : lève-personne, lit rehausseur
- Maladies : Alzheimer, Parkinson, etc.

## Quand faire appel à nous ?

- Besoin d'une aide pour les tâches ménagères
- Diminution de la mobilité
- Retour d'hospitalisation
- Présence temporaire suite à une chute
- Remplacement d'une auxiliaire de vie
- Accompagnement en vacances

## Un fonctionnement très simple

- 1** - Visite d'évaluation des besoins à domicile.
- 2** - Sélection et présentation de votre auxiliaire de vie.
- 3** - Début des prestations d'aide à domicile.
- 4** - À tout moment, vous modifiez, ou arrêtez la prestation (sous réserve de la réglementation applicable).



# Une tarification adaptée à vos besoins

## Petits-fils procède à une visite d'évaluation des besoins à domicile

Votre conseiller Petits-fils vient rencontrer la personne âgée chez elle pour comprendre précisément ses besoins. Cette visite gratuite donnera lieu à l'élaboration d'un devis détaillé et gratuit.

## Petits-fils s'engage sur des tarifs tout compris

Nos prix comprennent la rémunération de votre auxiliaire de vie, ainsi que toutes les prestations de notre agence : présélection et présentation de votre auxiliaire de vie, préparation des bulletins de paie et autres formalités administratives, remplacement à votre demande en cas d'absence de votre auxiliaire de vie, suivi de votre satisfaction, assistance d'un conseiller joignable 7j/7 et 24h/24.

## Petits-fils propose des tarifs dégressifs adaptés à vos besoins

**Des tarifs horaires de 26,50 € TTC à 22,90 € TTC**, en fonction du nombre d'heures d'intervention par semaine. Tarifs avant crédit d'impôt (Voir ci-dessous)

Des tarifs forfaitaires pour des interventions de 12 à 24 heures consécutives (nuit, journée ou 24h/24).

Chez Petits-fils, il n'y a que des bonnes surprises : **aucun frais d'inscription, aucun frais de dossier, aucun frais de résiliation et aucun engagement de durée.**

## Le crédit d'impôt dans les services à la personne

**50% des dépenses de services à la personne sont éligibles au crédit d'impôt sur le revenu.** Le crédit d'impôt est une somme soustraite du montant de votre impôt. Contrairement à la réduction d'impôt (qui ne s'applique pas si vous n'avez pas d'impôt à payer), le crédit d'impôt vous sera remboursé par l'Etat : soit en totalité si vous n'êtes pas imposable, soit partiellement si le montant de votre crédit d'impôt dépasse celui de votre impôt.

**Tout contribuable français peut en bénéficier, même les retraités non imposables.**

\* dans la limite des plafonds annuels

# 50%\*

© Photos : Vikram Counassegarin - Création graphique : ArtFeelsGood

## Exemple

Couple de retraités de + de 65 ans devant payer 3 000€ d'impôt sur le revenu

Dépenses de services à la personne	>	Crédit d'impôt	>	Impôts à payer	>	Remboursement
10 000 €		5 000 €		0 €		2 000 €

## Financement Nos services peuvent être financés par

- L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- L'assurance maladie (dans certains cas)
- Nos prestations peuvent être payées par Chèque Emploi Service Universel